



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit

Question écrite n° 55944

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur les vives préoccupations de l'association SOS familles Emmaüs, relatives à la situation des ménages en difficulté face à l'attrait des messages publicitaires présentant un accès aisé au crédit, notamment revolving, qui sont de réels pièges à l'endettement. En effet, l'association constate et déplore aujourd'hui une aggravation du surendettement généré par ces pratiques et qui, dans un contexte de chômage et de précarité, prend une ampleur considérable et conduit des familles dans une spirale infernale d'endettement qui les mène droit vers l'exclusion. Pour remédier à ces drames humains, il serait nécessaire de prendre des mesures strictes visant à responsabiliser les organismes qui accordent des prêts sans une étude préalable sérieuse et approfondie de solvabilité. Par ailleurs il apparaît également important que soit prévue dans le cadre de l'enseignement une sensibilisation des jeunes à la gestion du budget familial et aux dangers d'un recours abusif au crédit. En conséquence il souhaiterait connaître les mesures qu'elle compte prendre pour remédier à ces situations de surendettement et, surtout, les prévenir. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a fait part à la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité des préoccupations de l'association SOS familles Emmaüs relatives à la prévention du surendettement. Elle souhaite tout d'abord rendre un hommage appuyé aux bénévoles et personnels qui s'investissent dans les mouvements associatifs pour accompagner les ménages en difficulté. Elle lui rappelle également les termes de la réponse apportée par son prédécesseur à la question posée par l'honorable parlementaire sur le même thème et publiée au Journal officiel du 15 mars 2005, page 2771. Elle tient enfin à lui indiquer que la politique de prévention du surendettement fait partie intégrante de la réflexion engagée par le Gouvernement sur la question plus large de l'exclusion financière et qui porte notamment sur les points suivants : amélioration du droit au compte, accès de tous aux services bancaires, limitation des frais bancaires et connexes et développement du microcrédit. Elle lui rappelle que le plan de cohésion sociale a créé le fonds de cohésion sociale afin de permettre à des personnes en difficulté de trouver un accès adapté au crédit. Il s'agit de les aider à créer leur activité ou d'obtenir des « prêts dépannage » en accompagnant le contrat de suivi social. Par ailleurs, la loi de programmation pour la cohésion sociale a également élargi la notion de reste à vivre en matière de surendettement. La lutte contre l'exclusion financière fait l'objet d'une concertation étroite entre le ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité, le ministère de l'économie, des finances de l'industrie, les établissements bancaires et les associations de consommateurs et de soutien aux personnes en difficulté. En matière de prévention du surendettement, le Gouvernement souhaite travailler sur l'information des publics. Il entend également améliorer l'accompagnement social des ménages en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55944

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 juin 2005

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 688

Réponse publiée le : 28 juin 2005, page 6445